

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS  
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : [accueil@smismb.fr](mailto:accueil@smismb.fr)

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le

ID : 014-251402723-20241014-202402400000000-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU  
14/10/2024**

Le Comité Syndical légalement convoqué le 26 septembre 2024 s'est réuni le lundi 07 octobre 2024 à 18h00,

Mais faute de quorum constaté, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué le 10 octobre 2024 pour une réunion qui a eu **le lundi 14 octobre à 14h30** dans nos locaux sous la Présidence de Monsieur Frédéric RENAUD.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. BLET André, M. CAPPELLEN Guy, M. DE BELLAIGUE Antoine, M. DUVAL Jean, M. FURDYNA Hubert, M. ISABELLE Gilles, Mme LE BUGLE Sylvie, M. LEMIERE Claude, M. LEMOUSSU Daniel, M. POTTIER David, M. RENAUD Frédéric,

**POUVOIR :**

M. JAMIN Loïc donne pouvoir à M. BLET André,  
M. COLLET-MORIN Bertrand donne pouvoir à M. LEMIERE Claude,  
M. LE LOUARN Joseph donne pouvoir à M. RENAUD Frédéric,  
Mme RENOUF Simone donne pouvoir à M. CAPPELLEN Guy,

**ABSENTS - EXCUSES :**

M. BAUDOIN François, M. BERRIER Gilbert, Mme BONHOMME Savanna, M. DAVID Karl, Mme DOS SANTOS Catherine, M. KIES Laurent, Mme LANDELLE Christine, Mme LECOINTRE Camille, Mme LEROY Fabienne, M. OBLIN Jean, M. PAIN Daniel, M. POISSONNIERE Eric, M. PESQUEREL Yohann, M. ROUTIER Nicolas, Mme SURET Nelly, Mme VOISIN Marine

Mme LE BUGLE Sylvie a été désignée comme secrétaire de séance

**Le Comité Syndical a donc pu valablement délibérer.**

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS  
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : [accueil@smismb.fr](mailto:accueil@smismb.fr)

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le

ID : 014-251402723-20241014-20240240000000-DE



## DELIBERATION N°2024-024

### OBJET : TARIFICATION INCITATIVE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION

#### Exposé des motifs :

*La région Normandie accompagne financièrement les initiatives des collectivités territoriales en matière de mise en place d'une tarification incitative, dans le cadre du dispositif IDEE Action « Réduire la production des déchets et augmenter leur valorisation sous forme de matière » et du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Réduction des Déchets)*

*Le projet de COLLECTEA concernant la mise en œuvre de la taxe incitative est cohérent avec les objectifs du volet « Prévention et gestion des déchets »*

*L'aide financière régionale est accordée sur la base de l'attribution des autres aides (ADEM- CITEO), sous réserve du respect d'un plafond d'aide publique de 80 %, calculé sur le montant des dépenses éligibles HT.*

*Les dépenses éligibles correspondent aux dépenses d'investissement (HT), soit les équipements liés à la mise en place de la tarification incitative (matériels électroniques, informatiques, aménagements...)*

*Le montant de l'aide est calculé sur une base de 3€ par habitant (sur la base de la population DGF ayant cours au moment de l'instruction), plafonné à 150 000€*

#### Décision

**Vu** le code général des collectivités territoriales

**Vu** le dispositif régionale IDEE Action « Réduire la production des déchets et augmenter leur valorisation sous forme de matière »

**Vu** l'avis favorable du bureau syndical du 30/09/2024

#### **Après en avoir délibéré**

**Le comité syndical, à l'unanimité, décide :**

- **AUTORISER** le Président à solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif IDEE Action « Réduire la production des déchets et augmenter leur valorisation sous forme de matière », dans le cadre de la mise en œuvre de la tarification incitative
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Frédéric RENAUD,  
Président**

